

ANNEXE III:

Exigences minimales

relatives à la vue d'ensemble des compétences opérationnelles établie en vue de la classification dans le CNC formation professionnelle

La liste ci-après présente les exigences minimales auxquelles doit répondre la vue d'ensemble des compétences opérationnelles afin de remplir son rôle lors de la procédure de classification et de l'examen de cohérence prévus dans le cadre du CNC formation professionnelle.

1. Orientation vers les compétences opérationnelles

La vue d'ensemble décrit les principales compétences opérationnelles associées à un diplôme de la formation professionnelle et non pas les processus d'apprentissage ou les contenus scolaires menant à l'obtention de ce diplôme.

2. Base

Les compétences opérationnelles doivent clairement apparaître dans les documents de base du diplôme.

3. Description des compétences opérationnelles

Les descriptions des compétences opérationnelles sont des descriptions courtes et précises de compétences permettant de maîtriser des situations concrètes dans la vie professionnelle.

4. Vérifiabilité

Les compétences décrites doivent pouvoir être constatées, observées, mesurées, évaluées et vérifiées.

5. Enumération des compétences et niveau d'exigence

Chaque compétence est présentée séparément et décrite dans la mesure du possible à l'aide d'un seul verbe d'action.

6. Compréhensibilité générale

Les descriptions des compétences doivent être également compréhensibles dans l'absolu pour les personnes externes. Les passages qui pourraient ne pas être suffisamment clairs doivent être complétés par des renvois à des informations complémentaires dans les documents de base.

7. Forme

La structure est dictée par le document Excel «Modèle vue d'ensemble des compétences opérationnelles», disponible sur www.cnc-formationprofessionnelle.ch.